

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE

N° PM 023/256

**Portant réglementation de la circulation et du stationnement  
ruelle sainte Catherine  
afin de créer un branchement d'eau potable**

**Le Maire de la Commune de la Flotte,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

**Vu** le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

**Vu** l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

**Vu** la demande de : **COLAS FRANCE - TERRITOIRE OUEST**

**LIEU DIT L'ABBAYE**

**17139 DOMPIERRE-SUR-MER**

**Considérant** que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

**Considérant** que afin de créer un branchement d'eau potable, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés ruelle sainte Catherine,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Du lundi 11 septembre 2023 à 8h00 au vendredi 29 septembre 2023 à 18h00

La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits ruelle sainte Catherine afin de créer un branchement d'eau potable organisé par "COLAS FRANCE - TERRITOIRE OUEST". Une déviation pourra être mise en place par les rues adjacentes.

**ARTICLE 2 :** La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par "COLAS FRANCE - TERRITOIRE OUEST".

**ARTICLE 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

**ARTICLE 4 :** Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- La Police Municipale,
- COLAS FRANCE - TERRITOIRE OUEST

Fait à La Flotte, le 07/09/2023

Le Maire,  
Jean-Paul HÉRAUDEAU

